

# COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 2 décembre 2022

# Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

#### Présents:

Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

M. LE MOING SURZUR - Sous-Préfet de Bayonne.

M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué ports et aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme DERVILLE – Conseillère Régionale, Vice-Présidente en charge des Finances, Région Nouvelle-Aquitaine.

M. GONZALES - Adjoint, Ville de Tarnos.

Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Ville de Tarnos.

M. PAULY – Conseiller municipal, Ville de Bayonne.

M. JOUVE - Technicien Environnement, Ville de Tarnos.

M. AGOSTINI – Adjoint sous-direction du Port de Bayonne, Région Nouvelle-Aquitaine.

M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

M. LAJUSTICIA - Responsable Adjoint chargé de l'exploitation, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.

M. BIDART - Chef de l'unité Police de l'Eau Pays Basque, DDTM64.

M. DUBERT – Responsable Antenne Bayonne, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.

M. BERTRAND – Ingénieur Environnement Santé, ARS Nouvelle-Aquitaine.

Mme DARENNE – Sous-préfecture Dax.

Mme LASSU – Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire, ARS Nouvelle-Aquitaine.

M. LAGRABE - SDIS 64.

Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.

Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.

Mme MONTOYA – Coordinatrice Environnement, CELSA France.

M. LUSSON - Directeur, ALKION TERMINAL BAYONNE.

M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB

M. HAUSSER - Commandant de Port, Capitainerie. (Visio).

M. MARTIN – Chargé de Mission Plan Climat, Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. FEUILLADE - Directeur Délégué, ATMO NA

Mme PALKA - Ingénieure Etudes, ATMO NA

M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.

M. ARDIACO - Représentant ADALA.

M. VIDAL - SOS Littoral Angloy.

M. BAYLE - Représentant SEPANSO Sud Adour.

M. PUSSÉ – Association ZIPADOUR.

M. MARTI - Représentant CADE.

M. CINGAL - Président SEPANSO 40.

M. BILHERE – Représentant AMIC.

Mme LEUENBERGER - Représentant CADE.

### Excusés:

Mme NOGARO – Adjointe Développement économique, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et Agriculture Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements, Communauté de communes Le Seignanx.

Mme COLIN - Directrice Transition Ecologique et Energétique, CAPB.

M. GUIHARD - Directeur MAISICA et Président PBA.

M. GONZALEZ - Maire, Ville de Boucau.

M. MABILLET – Adjoint Transition écologique, Mobilité, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.

Mme CECCATO - Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.

#### Animation ·

M. Valérie BÉDÈRE - ECOSCOPE.



### ORDRE DU JOUR

# Présentations de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Schéma d'aménagement rive droite du port de Bayonne.
- Point sur les réseaux se rejetant dans l'Adour.

# Etude sur la qualité de l'air - CAPB

Présentation de l'ensemble des résultats – ATMO/CAPB.

# **Groupe de Travail Suite EDZ**

- Synthèse des travaux menés.

# Questions diverses : reçues à ce jour

## Ouverture de la séance

# Mme HARDOUIN - Présidente SPPPI Estuaire Adour

Je vous remercie pour votre présence à cette réunion qui sera la dernière plénière de l'année 2022. Je vous propose que nous démarrions avec le premier point de l'ordre du jour. Je laisse la parole à M. BERGE.

# Schéma d'aménagement rive droite du port de Bayonne

# M. BERGE - Délégué Ports et aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine

Présentation de scénarii d'aménagements du secteur Saint-Bernard, élaborés à partir du SDA, délibération adoptée en séance plénière du Conseil Régional après adoption en Conseil Stratégique du Port par l'ensemble des collectivités du territoire.

Les scenarii de développement portuaire ont été définis dans la perspective de l'intégration ville-Port et de la meilleure acceptabilité sociale.







# Elaboration du Schéma d'aménagement des secteurs Saint-Bernard

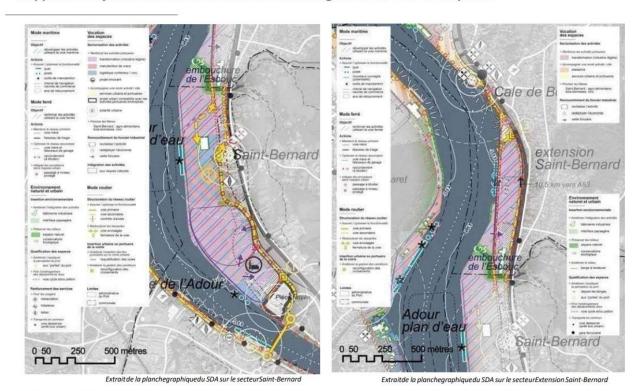




MAP-oi

Impasse Maharajah- Kawéni 97600 Mamoudzou

# Rappel des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne



Nouvette-Aquitaine

DPORT DE BAYONNE

Elaboration d'un Schémad'aménagement des secteurs Saint-Bernard

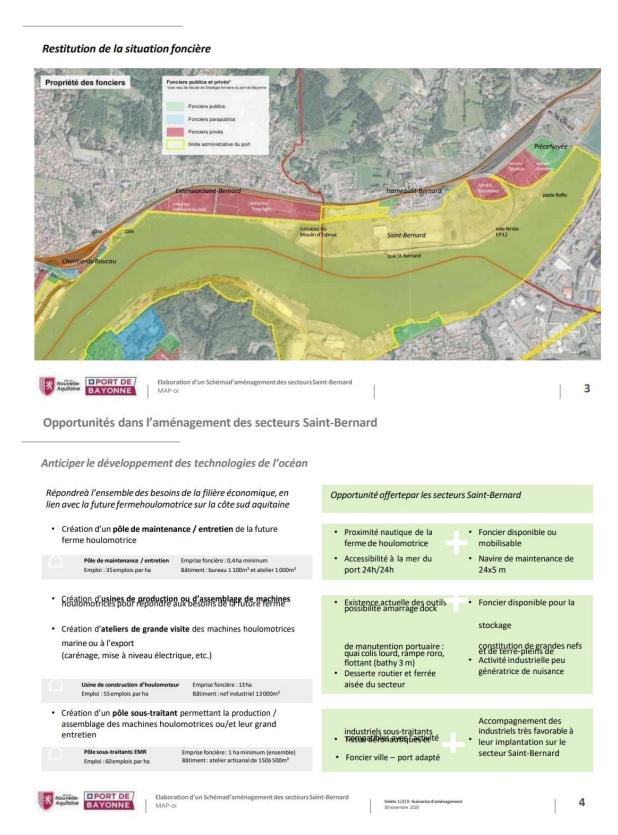


Les 2 secteurs ont été définis avec une vocation logistique et une vocation de transformation (alimentaire et technologies de l'océan) compatibles avec la proximité des quartiers urbains. Une attention particulière a été portée à l'embouchure de l'Esbouc.

Sur la partie extension de Saint-Bernard, terrains privés, la volonté d'acquérir ces terrains à l'issue de leur dépollution (niveau compatible avec le SDA) a été clairement affirmée. Il a été prévu une vocation maritime mixte essentiellement liée à de la logistique.

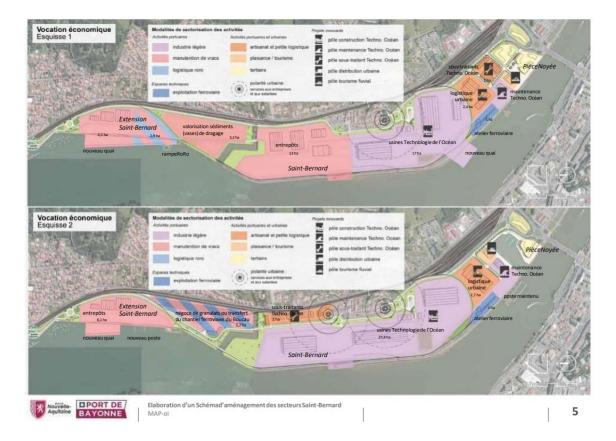
Le Port est une zone de sûreté. Dans cette configuration, il est prévu une voie de déviation du trafic.





+ Etude en cours pour l'implantation de fermes houlomotrices, identification de sites excluant les conflits d'intérêts. Réserves foncières pour ces projets et pour avoir la possibilité d'installer des unités de production (ex Aqualine). Contrainte tirant-d'eau faible et compatible avec ce type d'activité.



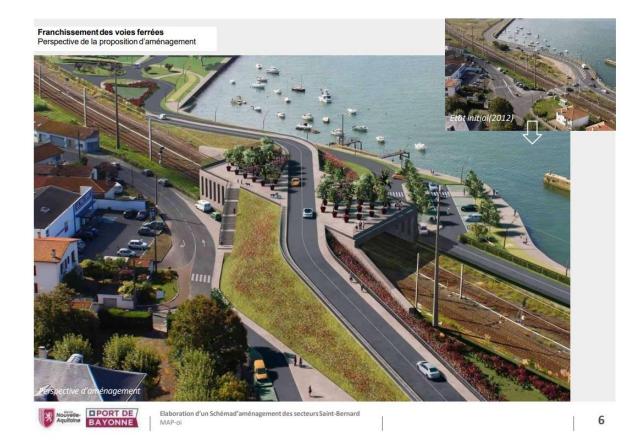


+ Etape esquisse d'implantation en lien avec les caractéristiques nautiques et des proximités des zones urbaines notamment, en attente des résultats des dépollutions. Possibilité d'un chantier ferroviaire. Ouverture d'accès au fleuve très qualitatifs en lien avec la zone de sûreté. Projet d'entrée de ville Boucau très qualitative. Projet de plan d'eau dans l'un des scenarii sur terrain CAPB, pièce noyée, retour potentiel au passé maritime de la zone.

Caractère progressif des aménagements de l'urbain à l'industrie de transformation légère par zone logistique et technologique en intermédiaire.

+ Les images qui suivent ne sont pas engageantes mais présentent des possibilités d'aménagements.

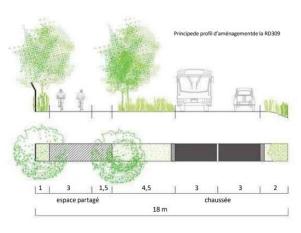




# Opportunités dans l'aménagement de l'interface ville - port

# Déplacer la RD309

 L'aménagement d'Extension Saint-Bernard par la déviation de la RD309 est l'occasion de créer une circulation douce structurante à l'échelle de l'agglomération qui serait ponctuée d'espaces récréatifs en lien avec l'Adour. La démarche de projet s'inscrit sur le modèle de la Promenade Samuel-De Champlain à Québec.



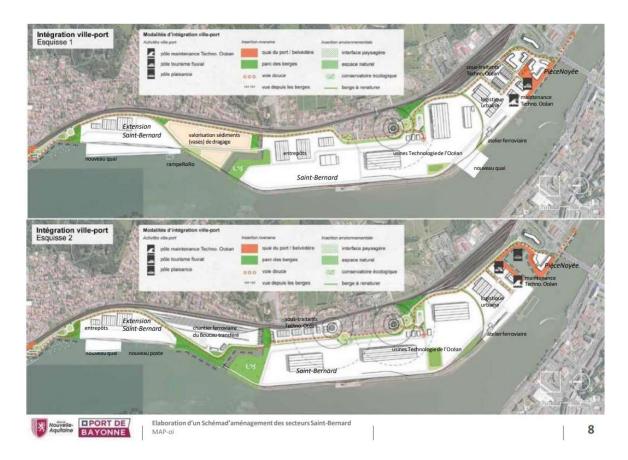
# Créer un parc des berges de l'Adour



Nouvelle-Aquitaine BAYONNE Elaboration d'un Schémad'aménagement des secteurs Saint-Bernard MAP-oi

7









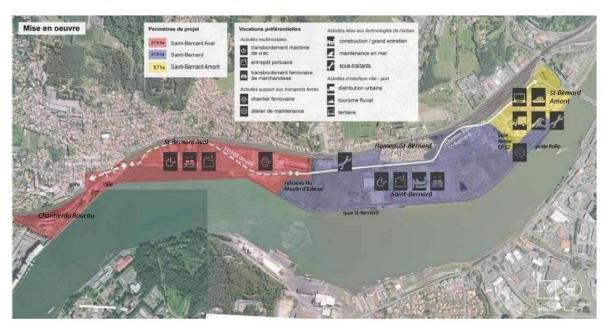






# Préconisation dans la mise en œuvre du projet de développement

Associer dès le départ les acteurs économiques et urbains du territoire





Elaboration d'un Schémad'aménagement des secteurs Saint-Bernard MAP-oi

12

# Préconisation dans la mise en œuvre spatiale du projet de développement

Proposition de validation au vote du CST du 11 décembre 2020



Mise en œuvre par la **Région Nouvelle Aquitaine** des orientations suivantes jusqu'àla fin de la concession déc. 2023 :

#### Saint-BernardAval (extension St-Bernard)

- Acquérir les fonciers de Raffinerie du Midi et de TimacAgro s'ils devenaientdisponiblesauprèsdes Industriels;
- Commencerles étudespréalables au projet portuairemultimodal sur lémprise de Raffinerie du Midi.

#### Saint-Bernard

- Poursuivre les activités de transbordement de vracs et maintenir la mobilisationdes fonciers par leurcontrôle environnemental;
- Autoriserl'implantation d'unatelierde maintenance ferroviaire (AOT) porté par l'OFP-so;
- Réaliser éventuellement une cour de marchandises (voie du ballast ou lieu à déterminersuivant le projet de l'OFP-so).

#### Saint-BernardAmont

 Poursuivre et finaliserl'acquisition des fonciers destinés en propriétéà la Région Nouvelle-Aquitaine. Feuille de route pour la faisabilité du projet de développement suivant un travail partenarial :

- 1. Initieret structurer les démarches opérationnelles de projet pour chaque secteur suivant la définition :
  - . D'une maîtrise d'ouvrage partenariale adaptée aux territoires et aux compétences des Collectivités,
  - . D'un **programme** de développement et d'aménagementsur les secteurs proposés,
- D'un outil d'aménagement permettant la mise en œuvre administrative, foncière et économique des projets.
   Réaliser les études de faisabilité (techniques, juridiques, environnementales, financièresetc.);
- Mener la concertation avec les acteurséconomiques du territoire et de la population;
- Présenter l'ensemble de ces éléments au CST et les soumettre à l'avis collégial avant la poursuite ou la réalisation opérationnelle de chacun des programmes.



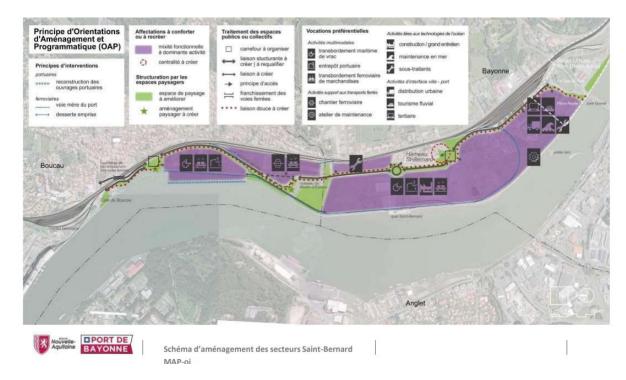


Elaboration d'un Schémad'aménagement des secteurs Saint-Bernard



# Projet de développement des secteurs Saint-Bernard - Port de Bayonne

# Principe d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au futur PLUi



### Michel BOTELLA - AHQSB

Sur ce territoire Saint-Bernard, il y a des habitants. Encore aujourd'hui, j'ai reçu 3 photos de tourbe tombée sur les terrasses, les chaises, etc. Toute stratégie butte contre le fait que la Région est restée, semble-t-il, placide, sur ces épisodes, sans tenir compte des habitants. Cette affaire devra être expliquée aux citoyens. J'ai toujours dit que nous étions disponibles pour travailler sur les aménagements futurs.

Techniquement, on se projette sur l'avenir, mais il faut s'appuyer sur le passé. Les difficultés dans le tirant-d'eau sont liées aux aménagements qui ont comblé l'île Saint-Bernard. Il s'agissait d'un sanctuaire pour la biodiversité que les aménageurs de l'époque passée avaient épargné en empiérant les quais en amont et en aval.

L'Adour a toujours déposé du sable à cet endroit et continuera de le faire. Il faut prendre en compte la modification du débit de l'Adour, prévisible, en lien avec le changement climatique, qui va reconditionner le fonctionnement de cette zone.

La route n'a jamais été perturbée par les activités portuaires des Forges de l'Adour, de la Raffinerie du Midi ou de St Gobain . On a fait exception avec l'aménagement du site ADA en leur offrant le bord à quai, et on recommence. Cela pourrait être intéressant au niveau de l'entrée de Ville de Boucau et il faudrait aussi prendre en compte l'accès au Pont Grenet. Il serait utile d'envisager un tunnel depuis la zone Saint-Bernard jusqu'au boulevard d'Arritxague au niveau de l'entrée de DASSAULT AVIATION. Il y avait un projet autre pour la circulation. Il est devenu l'espace de stockage de la tourbe qui empoisonne les riverains. Cette situation dénature tout le discours de la Région. J'ai apporté la déclaration pour les projets scientifiques qui est formidable sauf que la réalité est tout le contraire.

La dernière présentation en CODERST fait état de présence d'hydrocarbures et de créozote sur le site de Raffinerie du Midi. Après les fortes marées, il semblerait que les hydrocarbures ressortent des quais. Sur FERTILADOUR, des sacs de monazite (retrouvés dans une ancienne décharge près de la maison de retraite) semblent avoir être transportés et utilisés pour la maçonnerie dans certaines constructions. On pourrait trouver de la radioactivité dans les maisons des quartiers, ce qui suggère d'en informer l'ASN.



Pour terminer, vous indiquez que la zone de St Bernard serait soumise à des transports de vrac. M. BERGE avait précisé que ce ne devrait plus être le cas dans les projets d'avenir sous peine d'échec.

C'est une activité qui n'est pas maîtrisée et que les riverains subissent. Jusqu'à quand ?

# M. CINGAL - SEPANSO

La tourbe est un produit carboné qu'il faut arrêter de consommer. Il faut éviter au maximum de l'utiliser.

# M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Quand les choses avancent, il faut revenir sur l'historique. On voit avec les aménagements projetés que l'on a pris en considération ces éléments passés.

Le port de Bayonne appartient à la Région depuis 2007. Les pollutions de TIMAC AGRO et de Raffinerie du Midi ont eu lieu à une période où la Région n'était pas propriétaire. De même, pour la réalisation de l'aménagement du banc Saint-Bernard.

Nous travaillons avec l'ensemble des parties prenantes, dont la population, pour récupérer cette situation. C'est un projet politique à 15, 20 ans. On passe d'un port du 19ème à un port du 21ème siècle. Nous y travaillons depuis 2013 dans l'optique d'une économie circulaire et d'une industrie décarbonnée.

Sur le dossier de la tourbe, je regrette très sincèrement ce qui s'est passé avec cette manutention qui a créé des nuisances très importantes auprès de la population du quartier Saint-Bernard. On le reconnait et on s'excuse pour cela. Nous avons demandé à notre délégataire, la CCI, de mettre en place des procédures pour que cela ne se reproduise pas. Jusqu'à ce jour, sachant que tout le monde a mon portable, je n'ai pas eu de sollicitation ou d'appel à ce sujet. Il me semble que les mesures qui ont été prises ont amené des résultats.

Cela fait 10 ans que nous travaillons sur le projet de ferme houlomotrice en nous projetant sur l'avenir. J'assume mon action de la Région sur le temps long. Ce que nous présentons aujourd'hui, c'est le résultat d'un engagement politique pris depuis 2013 au sein du SDA, dont certains projets, comme celui de la drague, ont été déjà réalisés.

### M. BILHERE – AMIC

En synthèse, le Port de Bayonne est dans une cité. Les associations riveraines en ont marre de se faire avoir depuis 15 ans, comme pour les nuisances sonores ou les difficultés pour mettre en place une station ATMO. Ce faisant, il faut rester positif et souhaiter que les promesses soient mises en œuvre dans des actions aux effets maîtrisés.

### M. CINGAL – SEPANSO

La France a ratifié la convention d'Arrhus qui implique que ce type de projet doit être accessible au citoyen pour qu'il puisse réagir, poser des questions et faire des observations. Sauf erreur de ma part, cela n'a pas été fait. En tant que représentant de la SEPANSO, je souhaiterais savoir quels citoyens ont été consultés par les architectes pour préparer leur dossier. J'en profite pour saluer les travaux commandés par Alain ROUSSET et son équipe pour avoir une vision dans le cadre de ACCLIMATERRA.. Je souhaiterais savoir si vous avez intégré le risque de submersion et celui de l'élévation du niveau de l'océan.

# M. LE MOING SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne

Sur la question des procédures, la participation se fera au moment des projets. A ce stade, on est sur des orientations politiques et des esquisses. La collectivité est pleinement dans son rôle de penser le territoire avec les partenaires institutionnels de la démarche. Il n'y a pas d'obligation. Lorsqu'il y aura des travaux, ils seront soumis aux procédures relatives à l'urbanisme et à l'environnement. Lorsque c'est prévu par la loi, il y aura des temps de participation tels que les enquêtes publiques ou autres.

### M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Effectivement, on est au stade esquisse qui ne nécessite pas d'associer la population au niveau réglementaire. En revanche, ces schémas ayant été soumis à délibération sont accessibles. Regardez ce que nous faisons aujourd'hui, en SPPPI. C'est une démarche volontaire de la Région



de partager ces esquisses avec les représentants des riverains et des associations environnementales, avec même des éléments complémentaires de ceux présentés en séance de la Région. Au moment des projets, on sera soumis aux procédures adaptées.

Concernant l'élévation du niveau des océans, elle est prise en considération, bien évidemment, dans tous nos investissements et travaux. J'en profite pour remercier Mme DERVILLE, Vice-Présidente en charge des Finances. On en est au positionnement des différentes zones d'activité et pas encore à la phase d'études des projets.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

Ce qui a été voté avec ces schémas, c'est le principe de passer à une phase d'études préopérationnelles. On va s'adjoindre l'aide d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans les études avec notamment un volet communication comme indiqué dans l'avant-dernier slide de la présentation.

# M. BERGE - Région Nouvelle-Aquitaine

Bien évidemment le dialogue existe. Dans les communes concernées, nous sommes disposés à rencontrer les populations avec les équipes municipales.

# M. LE MOING SURZUR - Sous-Préfet de Bayonne

On est bien dans une phase de concertation, comme au sein de cette instance du SPPI dans laquelle chacun peut s'exprimer. On est dans une démocratie et un Etat de droit. Il y a des schémas législatifs qui font qu'il y a des acteurs en charge des décisions, susceptibles d'appels devant les tribunaux, etc. Il y a la concertation qui est chargée de faire maturer le projet, de l'expliquer, de l'amender mais c'est à la main de ceux qui portent le projet de le faire décider par les élus de la Nation qui constituent l'instance. A partir de là, il y a également les voies de recours des citoyens. Il ne faut pas mélanger les deux étapes qui se succèdent. On ne peut pas, sous réserve de concertation, priver les élus de leur reponsabilité et de leur compétence.

# M. CINGAL - SEPANSO

Dans l'esprit de la SEPANSO, il ne s'agit pas d'être un opposant systématique. La convention d'Arrhus et la Charte de l'Environnement adossée à la consitution consistent à faire en sorte que toutes les paires d'yeux et d'oreilles puissent s'exprimer de manière à ce que les dossiers soient les plus pertinents et valables que possible. Nous sommes bien dans toutes les instances de concertation mais pas forcément en tant qu'opposants. Quand il y a des dépenses engagées, il est important que le cahier des charges ait bien envisagé l'ensemble des problématiques. C'était le sens de mon intervention notamment sur le sujet de la tourbe. Il y a des solutions alternatives. On peut en agronomie faire des cultures avec des composts organiques correspondants à 100% des besoins sans faire appel à la tourbe. Les pays d'Europe de l'Est et d'Asie se battent pour qu'on arrête de saccager leurs bassins de tourbe.

# M. LE MOING SURZUR - Sous-Préfet de Bayonne

Mes propos ne sont pas du tout à signifier que je vous range dans l'opposition systématique et que je vis ces espaces de discussion comme tel. Cela ferait longtemps que je ne viendrais plus au SPPPI s'il n'était pas un espace de discussion et de construction d'une vision collective. Je suis très attaché à ces espaces de discussion. Rien dans mon propos n'évoque une position négative des associations.

#### M. BOTELLA - AHQSB

Peut-on poser la question Président du Comité scientifique de ACCLIMATERRA, Hervé Letreut, pour avoir son avis sur l'exploitation climaticide de la tourbe. La Région vient de voter la nouvelle stratégie scientifique et technologique qui souligne en particulier les points ci-après : Répondre aux crises

« Les différentes crises que nous traversons nous ont conduit à réaffirmer nos priorités », a expliqué Gérard Blanchard, vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche qui présentait le dossier à ses collègues. L'urgence climatique et les crises sanitaires et géostratégiques se traduisent très concrètement dans notre région : incendies forestiers, pénuries d'eau et d'approvisionnement en énergie et en matériaux critiques, atteintes majeures à la



biodiversité et à la santé mais aussi éco-anxiété, intranquillité, pertes de repères et de confiance de la jeunesse, des entrepreneurs, et de l'ensemble de la population. « Le besoin est urgent d'objectiver par la science les phénomènes en cours, et de définir des options pour agir sur le territoire. Cette objectivation doit accompagner et porter la transformation radicale que nous devons mettre en œuvre », a poursuivi l'élu. Les éléments de cadrage de la politique scientifique régionale doivent donc prendre en compte les évolutions fortes du contexte socio-économique, sanitaire, environnemental, voire géostratégique. »

Nous devons mettre en application ces grands principes sur le port de Bayonne en donnant aux habitants la possibilité d'être acteur avec vous.

# Point sur les réseaux se rejetant dans l'Adour

# M. AGOSTINI - Adjoint sous-direction Port de Bayonne Région Nouvelle-Aquitaine

# M. BERGE - Région Nouvelle-Aquitaine

C'est un dossier sur lequel nous avons été sollicités par l'ensemble des associations et des riverains. Cela fait des années que nous travaillons dessus. Nous avançons, sans doute pas assez vite, mais c'est un sujet compliqué.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

Le travail consiste à régulariser des exutoires, parties qui débouchent sur l'Adour, et surtout les réseaux qui y sont rattachés et se deversent. Les réseaux qui traversent le port sont là depuis très longtemps sans aucune existence administrative. Nous procédons à cette régularisation administrative domaniale sur les exutoires que nous avons identifiés. C'est un travail long et fastidieux que nous menons avec les collectivités, principaux gestionnaires des réseaux.

Point SPPPI exutoires

1/ bilan des réponses des industriels suite aux sollicitations de la DREAL

Réponses apportées par Alkion, Calcia, Timac Agro-zones Boucau et tarnos, Maisica, Adisseo, Bayonne Manutention, Adisseo, Ferme marine et Abattoirs

A ce jour, aucune réponse des industriels suivants : Celsa, Raffinerie du Midi, Silos de l'Adour, Laminoir des Landes

2/ Tableau récapitulatif exutoires cartographiés (154), y compris réalisés sur des ouvrages ou perrés non portuaires (ex en Rive Gauche sur la commune de Bayonne le long de l'avenue de l'Adour):

	Non exutoi		Nombre exutoires propriétaire identifié		Nombre exutoires propriétaire à confirmer par rencontre/tests		Nombre exutoires No data/doutes	
	RD	RG	RD	RG	RD	RG	RD	RG
Bayonne	3	8	5	17	0	0	0	5
Anglet	0	10	0	49	0	2	0	9
Boucau	15	0	8	0	8	0	8	0
Tarnos	2	0	1	0	3	0	1	0
TOTAL	20	18	14	66	11	2	9	14
154	3	8	8	0	13	3		23

3/ Bilan des exutoires à régulariser domanialement par le port

	d'exutoi dom	re (sauf	Non d'exut régularis Rég	oires à er par la	d'exut régularis	nbre coires à ser par la CI	Noml d'exuto régularise CAP	ires à r par la	Exutoire cours régularis	de
	RD	RG	RD	RG	RD	RG	RD	RG	RD	RG
Bayonne	5	1	0	1	5	0	0	0	5	1
Anglet	0	43	0	12	0	21	0	10	0	31
Boucau	16	0	2	0	14	0	0	0	8	0
Tarnos	4	0	0	0	4	0	0	0	3	0
TOTAL	25	44	2	13	23	21	0	10	16	32
	6	9	1	5	4	14	10		48	



158 exutoires ont été identifiés. 38 ne sont plus opérationnels. Pour 80, on a pu identifier le propriétaire. 13 présentent des doutes. Pour 23, nous n'avons aucune information.

En terme de régularisation, nous sommes en cours d'établissement des actes domaniaux.

Sur tous ces exutoires/réseaux, 69 traversent le domaine portuaire et doivent être régularisés. La majorité du domaine portuaire est concédée soit à la CCI soit à la CAPB. Il reste une petite partie pour laquelle la Région est gestionnaire en direct, à l'embouchure de l'Adour. Sur les 69, 15 sont à régulariser par la Région, 44 par la CCI et 10 par la CAPB. 48 sont déjà en cours de régularisation.

## M.CINGAL - SEPANSO

Cette affaire dure depuis longtemps. Si on connait la qualité des effluents, on a toutes les chances d'identifier la source. Dans une commune, on avait bouché l'exutoire et on avait trouvé très rapidement la source.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

Nous sommes dans la phase administrative. Il n'est pas exclu que nous arrivions à ce type d'action. Cependant, il nous faut en vérifier les répercussions juridiques.

# M. BERGE - Région Nouvelle-Aquitaine

Il est important de visualiser les 23 exutoires sur la cartographie. Plusieurs sont situés côté ville. On sait que dès qu'on a identifié un gestionnaire, on peut remonter facilement aux émetteurs d'éventuels rejets illicites.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

Pour comprendre la cartographie, les exutoires sont identifiés par les lettres RD rive droite et RG rive gauche. Quand ils sont très rapprochés on n'a pas indiqué tous les numéros sur la carte.



# M. MARTI - CADE

Nous aurons communication de ces cartographies ?

# M. BERGE - Région Nouvelle-Aquitaine



Oui bien sûr.

#### M. BAYLE - SEPANSO 64

Pouvez-vous nous rappeler quand a commencé cette étude et préciser quand on passera à la suite.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

L'étude dure depuis environ 7 ans. La régularisation est très fastidieuse car elle nécessite de nombreuses investigations. Nous avons prévu de régulariser massivement en 2023. Je reviendrai vers vous pour vous en donner l'avancement.

On a un volet qualité de l'eau dans la convention de partenariat Estuaire Adour avec la CAPB. On a déjà commencé à analyser certains exutoires. On vous donnera les données disponibles et chaque partenaire pourra également le faire en fonction de ses compétences.

#### M. BOTELLA - AHQSB

Il nous a semblé constater une différence entre l'identification des exutoires faite par la DREAL, transmise par M. DUBERT, et celle de Tarnos pour les rejets du réseau pluvial. Il faudrait mieux connaître ces réseaux peut-être grâce à votre étude.

# M. AGOSTINI - Région Nouvelle-Aquitaine

C'est un travail que nous menons avec les collectivités. Nous avons des réunions avec la Ville de Tarnos et le SYDEC. Les plans, qui avaient été présentés en SPPPI, n'avaient pas encore intégré toutes nos données SIG. On s'est attaché dernièrement à partager nos données SIG.

# Présentation de l'ensemble des résultats-Etude qualité de l'Air Mme PALKA – Ingénieure d'études ATMO Nouvelle-Aquitaine







- Polluants suivis
- Stratégie de surveillance
- Résultats de l'étude





# **Polluants suivis**

- → Choix des polluants
  - > En fonction des types d'industries présents sur la zone (activités portuaires, activités industrielles)
  - → Analyse des fiches nuisances/odeurs
- → Polluants suivis
  - → Particules : (PM10, PM2,5 et TSP (Particules totales en suspension))
  - → Métaux dans les retombées atmosphériques et les lichens
  - → Composés Organiques Volatils (COV) : benzène,...
  - → Composés odorants : H<sub>2</sub>S, NH<sub>3</sub>, ...
- > Certains de ces polluants sont règlementés dans l'air ambiant
  - → PM10
  - → PM2,5
  - benzène

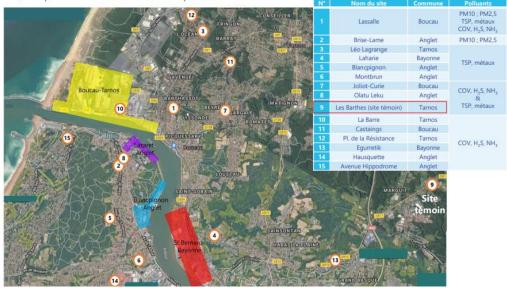






# Stratégie de surveillance

- Choix des sites
  - 15 sites répartis sur 4 communes
  - → Couvrent les 2 rives de l'Adour
  - A proximité des activités industrialo-portuaires
- > Dans les zones habitées alentours
- 1 site témoin, éloigné de toute influence industrielle





# Stratégie de surveillance

→ Périodes de mesures/prélèvements

Polluant suivi	Moyen de mesure	Période de mesure/prélèvement
PM10, PM2,5	Analyses automatiques	4 phases saisonnières de 3 mois (pour calcul d'une moyenne annuelle) : Été : 14/05 au 27/08/2019 Hiver : 05/12/2019 au 29/02/2020 Printemps : 01/03 au 14/06/2020 Automne : 15/09 au 15/12/2021
COV, H <sub>2</sub> S, NH <sub>3</sub>	Tubes passifs puis analyse	2 phases de 1 mois : Été : 19/06 au 17/07/2019 Hiver : 14/01 au 13/02/2020
Métaux, TSP	Jauges de dépôt puis analyse	12 x 1 mois : 19/06/2019 au 20/05/2020 2 mois supplémentaires : 07/10 au 30/11/2020
Lichens	Prélèvement puis analyse	21/08/2019

Les conditions météorologiques ont été prises en compte dans l'analyse : données issues de la station Anglet de Météo-France







# Matériel de mesure







Jauges de dépôt : Métaux, TSP





Tubes passifs : COV, composés odorants



Lichens : Prélevés dans la nature

6



# Résultats de l'étude

- Particules en suspension PM10
- Particules fines PM2,5
- Composés Organiques Volatils (COV)
- Composés odorants
- Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées
- Métaux dans les lichens





# → Particules en suspension PM10

# Valeurs de référence en vigueur :

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 μg/m³ (en moyenne journalière) à ne pas dépasser plus de 35 jours par an 40 μg/m³ en moyenne annuelle
Recommandations OMS	20 μg/m³ en moyenne annuelle 50 μg/m³ en moyenne sur 24h

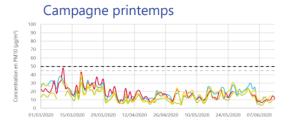
Atmo votre parten'air NOUVELLE-AQUITAINE

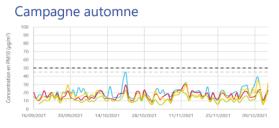
8

# Particules en suspension PM10









9

Lassalle (rive droite)

Anglet (trafic)

Bayonne (fond urbain)

Bayonne (fond urbain)

Bayonne (fond urbain)

Bayonne (fond urbain)







# Particules en suspension PM10

# Comparaison aux seuils de référence

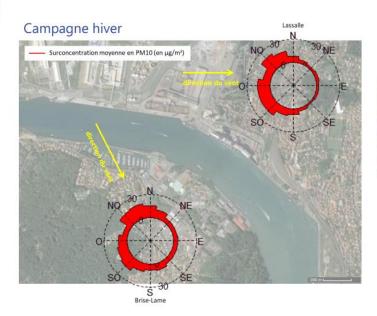
	Seuil	Dépassement du seuil	Respect de la valeur de référence ?
_	Valeur limite règlementaire 50 µg/m³ à ne pas dépasser + de 35 jours par an	Brise-Lame : 6 jours Lassalle : 8 jours	OUI
En moyenne journalière 45 μg/m <sup>3</sup>	Recommandation OMS 45 µg/m³ à ne pas dépasser + de 3 jours par an	Brise-Lame : 9 jours Lassalle : 10 jours	NON (non respectée sur les stations fixes d'Anglet et Biarritz également)
Valeur limite règlementaire 40 µg/m³		Non	OUI
En moyenne annuelle	Recommandation OMS 15 μg/m³	Oui	NON (non respectée sur les stations fixes d'Anglet et Biarritz également)

10





# Particules en suspension PM10



Rose de surconcentration :
Concentration mesurée à laquelle on enlève la pollution de fond (enregistrée par une station fixe de fond), en fonction des directions de vent

Atmo) votre parten'air NOUVELLE-AQUITAINE

11



# → Particules fines PM2,5

# Valeurs de référence en vigueur:

Valeur limite pour la protection de la santé humaine	25 μg/m³ en moyenne annuelle
Valeur cible pour la protection de la santé humaine	20 μg/m³ en moyenne annuelle
Objectif de qualité pour la santé humaine	10 μg/m³ en moyenne annuelle
Recommandations OMS	10 μg/m³ en moyenne annuelle 25 μg/m³ en moyenne sur 24h

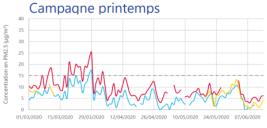
Atmo votre parten'air

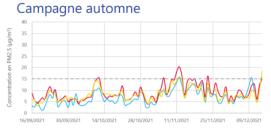
12

# **Particules fines PM2,5**









Lassalle Brise-Lame Biarritz (fond péri-urbain) – – – Recommandation OMS

votre parten'air





# Particules fines PM2,5

# Comparaison aux seuils de référence

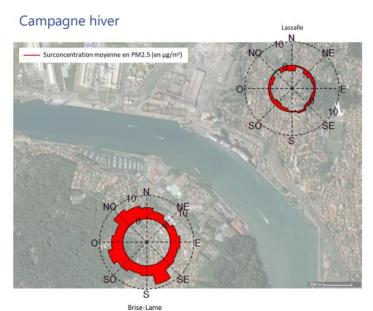
	Seuil	Dépassement du seuil	Respect de la valeur de référence ?
En moyenne journalière	Recommandation OMS 15 µg/m³ à ne pas dépasser + de 3 jours par an	Brise-Lame : 65 jours Lassalle : 18 jours	NON (non respectée sur la station fixe Biarritz également)
F	Valeur limite règlementaire 25 µg/m³	Non	OUI
En moyenne annuelle	Recommandation OMS 5 μg/m³	Oui	NON (non respectée sur la station fixe Biarritz également)

Atmo) votre parten'air NOUVELLE-AQUITAINE



14

# **Particules fines PM2,5**



Rose de surconcentration :
Concentration mesurée à laquelle on enlève la pollution de fond (enregistrée par une station fixe de fond), en fonction des directions de vent



15





Parmi les COV, seul le benzène est réglementé en air ambiant. **Réglementation en vigueur concernant le benzène :** 

Valeur limite	5 μg/m³ en moyenne annuelle
Objectif de qualité	2 μg/m³ en moyenne annuelle

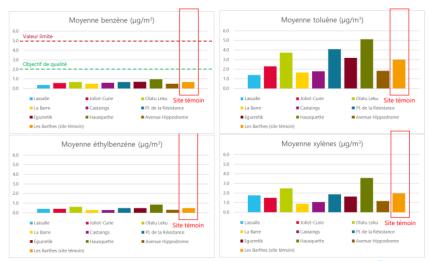


16

# Composés Organiques Volatils (COV)

# Concentrations moyennes

> Respect de la valeur limite de 5 μg/m³ et de l'objectif de qualité de 2 μg/m³ pour le benzène



Atmo votre parten'air



# **→** Composés odorants

Il n'existe pas de réglementation pour ces composés.

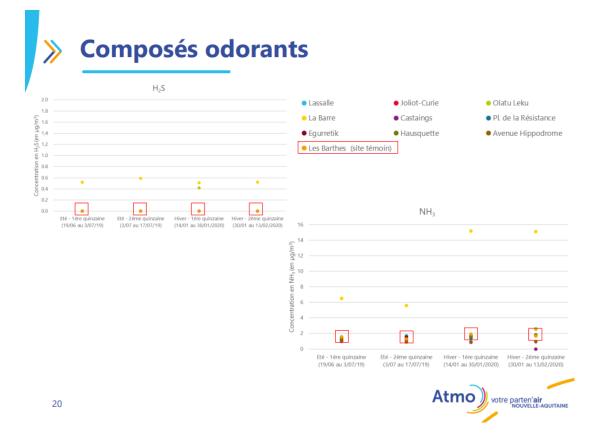


18

# **Composés odorants**







# Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées

Les retombées atmosphériques de métaux ne sont concernées par aucune valeur règlementaire en France.

Valeurs de référence allemande et suisse :

Polluant	Valeurs de référence pour les dépôts en moyenne annuelle (en µg/m²/j)		
	Allemagne	Suisse	
Arsenic (As)	4	-	
Nickel (Ni)	15	-	
Plomb (Pb)	100	100	
Zinc (Zn)	-	400	







# Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées

# Moyennes annuelles

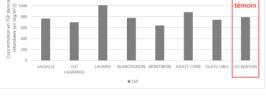
 Respect des valeurs de référence suisses et allemandes

Polluant	Valeurs de référence pour les dépôts en moyenne annuelle (en µg/m²/j)			
	Allemagne	Suisse		
Arsenic (As)	4	-		
Nickel (Ni)	15	-		
Plomb (Pb)	100	100		
Zinc (Zn)	-	400		



# Pour le Chrome, Plomb, Manganèse, Zinc :

→ Concentrations régulièrement plus élevées pour les sites « Lassalle », « Joliot-Curie » et « Laharie », pour des mois avec des vents provenant en majorité de la direction de la ZIP



22

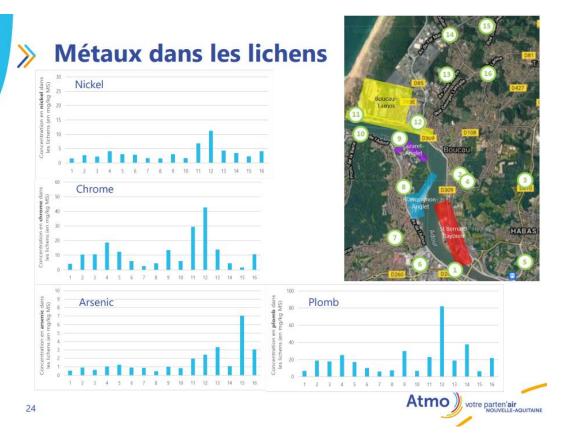


# → Métaux dans les lichens

Il n'existe pas de valeurs de référence pour ce type de mesure









# **Conclusions**

# Particules PM10 et PM2,5

- Seuils règlementaires respectés
- □ Seuils recommandés par l'OMS non respectés mais ne le sont pas non plus sur toutes les stations fixes
- □ Globalement, une majorité des PM10 apportée par des vents provenant de la direction de la zone Boucau-Tarnos
- □ **Pour les PM2,5**, pas de direction de vent prédominante

# COV

- Benzène : pas de dépassement de la valeur limite de 5 μg/m³, ni de l'objectif de qualité de 2 μg/m³
- □ **Ethylbenzène** : concentrations faibles
- **Toluène** : concentrations légèrement + élevées sur les sites « Hausquette », « Place de la Résistance » et « Olatu Leku »
- Xylènes : concentrations légèrement + élevées sur les sites « Hausquette » et « Olatu Leku »

25





# **Conclusions**

# **Composés odorants**

- Concentrations très faibles en DMS, DMDS, CS<sub>2</sub>, éthylmercaptan, méthylmercaptan
- □ **H<sub>2</sub>S** : concentrations légèrement supérieures sur le site « La Barre » en rive droite mais restent faibles
- □ NH<sub>3</sub>: concentrations supérieures sur le site « La Barre »

### Métaux dans les retombées et TSP

- Respect des valeurs de référence suisses et allemandes en moyenne annuelle
- □ Certains sites présentent des concentrations supérieures au site témoin pour le chrome, le manganèse, le zinc et le nickel

#### Métaux dans les lichens

- 3 sites présentent des concentrations + élevées que les autres en nickel, chrome, plomb, arsenic
- □ Ils sont situés en rive droite à proximité de la zone « Boucau-Tarnos »

26





www.atmo-nouvelleaquitaine.org

# Plus d'information dans :

- Le rapport complet
- La synthèse

Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour

Emilie PALKA / Rémi FEUILLADE contact@atmo-na.org
09 84 200 100



#### M. BILHERE - AMIC

En synthèse, on retrouve le constat fait lors de la présentation des résultats partiels. Plus on est proche de la zone industrielle, plus les taux sont élevés. En conclusion, la nécessité de travailler sur une station fixe qui mesure la pollution en permanence.

D'où peut venir l'hydrogène sulfuré alors qu'aucun site n'en produit ?

#### M. FEUILLADE – ATMO NA

L'H2S est souvent retrouvé en milieu industriel mais pas seulement. On peut en retrouver dans les réseaux d'assainissement.

#### M. CINGAL - SEPANSO 40

Je suis étonné par le niveau de toluène et je m'interroge sur les sources. De même, le plomb est présent en niveau élevé dans les lichens alors qu'il n'est plus utilisé.

#### M. FEUILLADE – ATMO NA

Le plomb n'est pas présent en grande quantité. Quoiqu'il en soit, on en trouve toujours en trace. Les lichens peuvent absorber par le sol. On a des valeurs faibles globalement.

Le toluène est un composé qu'on retrouve régulièrement en milieu urbain notamment en lien avec le trafic automobile.

#### M. BOTELLA - AHQSB

Au début de l'étude de zone, AIRAQ avait démarré en cours une campagne sur le benzène relative au trafic routier, de Bayonne Musée Basque jusqu'à Biarritz par le BAB. On avait proposé de superposer les résultats avec l'étude de zone. Il n'y a pas été donné suite.

# M. FEUILLADE - ATMO NA

On a peu de données sur ces polluants. Globalement, les niveaux sont plutôt à la baisse. Ici on est inférieur à 1. Le toluène est toujours un peu supérieur. On a des valeurs classiques.

# M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Je suis surpris de l'interprétation de l'origine des polluants en lien avec la direction des vents. Comment l'expliquer notamment sur la zone sud ?

## Mme PALKA - ATMON NA

Comme il est indiqué, les sources de PM10 viennent à 42% du résidentiel, à 13% de l'industrie, 28% de l'agriculture et 16% des transports. Ce n'est pas un polluant traceur industriel.

#### M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Du coup, la conclusion indiquant la source ZIP n'est pas forcément correcte.

### Mme PALKA – ATMON NA

On dit que ce sont les vents provenant de la direction de la ZIP mais cela ne signifie pas que la ces particules sont produites par les industriels de la ZIP.

# M. BAYLE - SEPANSO 64

Quelle va être la suite donnée par rapport à la prise de conscience de la pollution de l'air par la zone estuaire de l'Adour ?

# GT EDZ Suite - Synthèse des travaux menés

# **Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour**

Le premier sujet de réflexion a porté sur la mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air sous influence industrielle.



Le second sujet concerne l'amélioration de la prise en compte des alertes Nuisances et spécifiquement des odeurs pour lesquelles nous constatons que la procédure actuelle ne permet plus d'identifier les sources.

Deux réunions de travail ont été organisées le 21 juin et le 19 octobre avec la collaboration d'ATMO Nouvelle Aquitaine dont nous avons sollicité l'expertise sur ces sujets.

Les possibilités techniques avec les premières évaluations financières ont été présentées.

Il a été convenu de poursuivre les réflexions.

L'ARS s'est proposé pour cibler les polluants pertinents pour le suivi de la qualité de l'air. Il faudra également déterminer la localisation adéquate pour la station. A partir de ces éléments, les volets financier et administratif pourront être envisagés.

Pour le sujet des odeurs, il a été convenu qu'il ne serait pas opportun, dans l'immédiat, de constituer un jury de nez, qui exige un panel de volontaires disposant d'une grande disponibilité ainsi que des moyens financiers importants. En revanche, il a été convenu d'étudier la possibilité d'avoir recours à la solution mobile déjà développée par ATMO Nouvelle-Aquitaine.

#### M. FEUILLADE – ATMO NA

Le travail a été engagé sur la station de mesure de la qualité de l'air. Nous avons échangé avec l'ARS et la DREAL suite à la dernière réunion du groupe de travail en prenant en compte les arrêtés préfectoraux des sites industriels et les enjeux sanitaires de la zone. Un point est prévu courant décembre pour déterminer les molécules à suivre. Suite à cette étape, nous pourrons définir l'enveloppe financière correspondante.

# M. BERTRAND - ARS NA

Pour compléter, nous avons avancé conformément à l'engagement pris en dernier groupe de travail. L'ARS a repris les éléments de l'étude de zone et les arrêtés préfectoraux mis à la disposition par la DREAL ainsi que les propositions des associations. Une réunion est prévue le 7 décembre pour échanger sur ces sujets, examiner les enjeux pour chaque partie prenante, notamment les enjeux sanitaires. Pour mettre en place des mesures de gestion, il faut avoir des seuils sanitaires. Cette liste sera présentée au prochain groupe de travail. Il faudra ensuite prendre en compte l'aspect financier.

### M. FEUILLADE – ATMO NA

Le premier travail a été fait, dans un premier temps, sur la base de la liste des polluants transmise en 2021 par les associations.

Pour la partie Odeurs, lors de la première réunion du GT, il a été présenté tout le panel des possibles sur le sujet. On a évoqué, notamment, la mise à disposition de l'outil signal'Air, qui permet une capitalisation et une exploitation des données plus souples. On peut aller plus loin avec un travail de cartographie des odeurs et la constitution d'un jury de nez. Il a été retenu de travailler sur Signal'Air. On construit par brique et on voit par la suite s'il est nécessaire de compléter et d'aller au-délà.

#### Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour

Nous tenons une réunion le 6 décembre avec Mme LE BAIL et Mme DECLERCK d'ATMO NA pour avancer sur ce dispositif concernant les odeurs, et potentiellement l'ensemble des nuisances. Il a été convenu lors de la dernière réunion du GT, qu'on mobiliserait en priorité les moyens sur la station de mesure de la qualité de l'air tout en poursuivant les travaux sur les odeurs.

Dès qu'on a suffisamment avancé avec les partenaires, on proposera une date pour le prochain GT.

### M. BAYLE - SEPANSO 64



Vu que l'étude de zone a montré qu'on a des sols pollués et une qualité de l'air polluée par endroit, pourrait-on faire une étude sanitaire sur les cancers sur la zone comme c'est fait dans d'autres zones.

#### Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour

La question pour les cancers et pour le saturnisme a été posée plusieurs fois. L'ARS a répondu qu'il n'y a pas de données suscitant une inquiétude particulière.

#### M. BERTRAND – ARS NA

Spécifiquement pour le sujet du plomb, cette molécule peut provoquer le saturnisme qui est une maladie à déclaration obligatoire. S'il y a des cas daignostiqués, l'ARS est destinataire des signalements. Nous n'avons aucun signalement depuis plusieurs années. Pour les cancers ou autres pathologies pulmonaires, on ne pourrait avoir ces informations qu'au travers d'une étude épidémiologique spécifique à la zone. L'ARS n'a pas cette compétence. Toutefois, nous avons un service d'expertise, Santé Publique France, auprès duquel nous avons effectué une saisine. Je ne peux pas vous dire le retour qui en sera fait, ni le délai de réponse. L'étude, en elle-même, est d'assez longue durée.

# M. BAYLE - SEPANSO 64

Monsieur le Sous-préfet, a-t-on le moyen d'appuyer ce dossier pour qu'il soit pris en considération vu la problématique et le travail qui a été réalisé, pour aboutir à quelquechose de concluant. Il me semble pertinent que cette étude sanitaire vienne conforter tous les travaux déjà menés.

### M. LE MOING SURZUR

C'est le sens de la saisine que nous faisons auprès de Santé Publique France. Nous ne sommes pas à leur place et il y a peut-être des territoires prioritaires. Au niveau local, nous sommes en phase avec cette demande.

# M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Je suis étonné de la manière de présenter la situation. Je n'ai pas entendu ATMO être catastrophiste sur les résultats. Je voudrais savoir s'il y a des risques. J'ai entendu qu'on était souvent en dessous des seuils maxi et souvent proche des témoins.

## M. BILHERE - AMIC

Cette étude ATMO a été parcellaire dans le temps et l'espace.

### M. FEUILLADE – ATMO NA

Ce n'est pas exact. On a fait, à la demande des partenaires, 4 fois 3 mois, soit une année complète de mesures. Sur une obligation réglementaire, pour être représentatif de l'année, on est, à minima, sur 8 semaines. Là on est sur 52 semaines. On peut dire qu'on est très représentatif de ce qui se passe sur la zone, aux points de mesure.

### M. CINGAL - SEPANSO 40

Les analyses qui ont été produites englobent les différents impacts et ne pointent pas du doigt une cible particulière. C'est un constat objectif de niveaux de pollution. Quand on fait une étude épidémiologique, on essaye de voir la relation entre des niveaux de pollution constatés et des pathologies identifiées. On a eu une étude concernant une pollution au plomb. Cela prend un an pour la prise de décision et deux ans pour la réalisation de l'étude. On cherche à savoir s'il y a un risque sanitaire sur la zone.

#### M. BILHERE – AMIC

On demande un vecteur de molécules plus large que celui qui a été fait dans l'étude précédente.

## M. FEUILLADE – ATMO NA

L'étude qu'ATMO NA a mené, amène à se positionner sur des seuils réglementaires. On n'a pas une casquette de médecin. Il ne nous est pas possible de répondre sur l'enjeu sanitaire.



En revanche, on peut regarder les différentes valeurs trouvées et les comparer aux valeurs réglementaires lorsqu'elles existent, à défaut, à des valeurs de référence. Au regard de la réglementation européenne, on n'a pas de dépassement sur les obligations. Pour les recommandations de l'OMS de 2021, plus restrictives que par le passé, on est parfois au-dessus, comme c'est le cas dans d'autres agglomérations y compris en l'absence d'activités industrielles. La relation entre les résultats et les autres stations urbaines montrent que les dépassements sont

La relation entre les résultats et les autres stations urbaines montrent que les dépassements sont constatés sur les stations locales et aussi sur d'autres agglomérations. On peut avoir des valeurs un peu plus élevées près des sources. On a une volonté partagée de mettre en place une station de mesure industrielle sur laquelle on vous accompagne. On recueille l'ensemble des besoins et des attentes des partenaires pour revenir vers vous prochainement avec des éléments de chiffrage. Pour moi, cette station ne répond pas uniquement à des problématiques de santé mais à des critères de connaissance, de suivi et d'évolution des paramètres mesurés.

C'est une décision stratégique, politique au sens noble du terme, d'éclairage, et non pas une réponse à un critère d'urgence sanitaire.

# M. LE MOING SURZUR - Sous-préfet de Bayonne

Il y a une réalité objective sur le territoire. On n'a pas un registre des cancers. On n'a pas de base de données ce qui rend la situation plus complexe.

# M. BOTELLA - AHQSB

Nous avons posé la question du risque pour la santé dans le cadre du PRSE4 (Programme Régional Santé Environnement). Il faut également prendre en considération l'effet de synergie ou de cocktail des molécules dans l'air.

# M. BERGE - REGION NA

Quand on a voulu faire l'étude de zone, on a dit oui. Quand on a voulu la station industrielle, on a dit oui. On veut faire une étude épidémiologique, on n'est pas contre non plus. A chaque fois, on va dans le sens de contrôler la situation. On n'a rien à cacher. La plupart des pollutions de ce territoire ont été générées dans le passé. On n'a aucune problématique avec la transparence.

# **QUESTIONS DIVERSES**

# Mme HARDOUIN - Présidente SPPPI Estuaire Adour

### M. BILHERE - AMIC

Je pensais que la liste des molécules serait présentée en plénière ? Ce sera fait en prochain GT et validé en plénière ?

Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire de l'Adour C'est ainsi que cela fonctionne.

# M. BILHERE – AMIC

J'avais compris que la saisine de SPF allait être validée en plénière ?

Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire de l'Adour L'ARS l'a déjà saisie.

Mme HARDOUIN – SPPPI Estuaire Adour On n'est pas prêt pour décider aujourd'hui.

# M. BILHERE – AMIC

J'essaye d'avoir l'enchainement des étapes.

# M. BERTRAND - ARS NA

Effectivement, on s'est avancé en espérant présenter la liste ce jour. On proposera en GT la liste validée par les partenaires par rapport à la faisabilité financière et technique.



### M. BILHERE - AMIC

De même, les collectivités travaillent-elles sur la faisabilité financière ?

### Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire de l'Adour

On n'en est pas là. Je pense qu'en prochaine plénière on présentera la liste des molécules mais aussi un programme avec des engagements sur le volet financier.

#### M. BILHERE - AMIC

J'avais proposé que dans tous les plans environnementaux, figure la nécessité d'avoir une analyse de l'air sur la zone portuaire.

# M. LE MOING SURZUR - Sous-préfet de Bayonne

Comme vous le savez, ces plans sont cadrés par des réglementations. Les collectivités, en charge de ces sujets, font leur travail et arrêtent leurs plans.

### M. BILHERE - AMIC

Dans le cadre du SPPI, nous renouvelons cette demande aux collectivités qui en sont membres. Je poursuis avec les nuisances sonores qui perdurent. Comment le SPPI va-t-il donner une suite à la demande de pallier ces nuisances sonores ?

#### Mme MELQUIOT - CELSA France

J'avais prévu de faire une présentation des dernières mesures faites. On n'aura pas le temps aujourd'hui mais ce sera fait en CSS la semaine prochaine.

# M. BILHERE - AMIC

Je reviens sur la question posée lors de la présentation du SAGE en plénière. On s'est étonné du fait que les stations d'épuration ne soient pas calibrées avec le nombre d'habitants. On s'est étonné aussi et surtout que certains soient autorisés à rejetter directement à l'Adour. Un habitant d'Anglet ou de Bayonne, ou ailleurs, quand il construit sa propriété privée est contrôlé pour la gestion des eaux usées et pluviales. La Ville de Bayonne a transformé un bâtiment de stockage en hébergement et les eaux usées, des machines à laver notamment, sont déversées directement à l'Adour.

# M. LE MOING SURZUR – Sous-préfet de Bayonne

Le principe général est que celui qui émet le rejet en est responsable. C'est bien pour cela que des sanctions peuvent être prises en cas de la mise en évidence de rejet non-autorisés. Le sous-dimensionnement des stations d'épuration est un fait connu. Ce sujet est de la compétence de la CAPB et il constitue son principal budget d'investissement. Ces travaux sont en cours. La station de Saint-Jean-de-Luz a signé le plan partenarial, premier en France, qui va permettre de reconfigurer la zone, en déplaçant et reconstruisant la station d'épuration qui est sous-dimensionnée et positionnée en bord de falaise.

Il n'y a pas de vérification systématique et permanente de tous les effluents par l'Etat. Cela n'existe pas. Quand il y a des faisceaux d'indices qui montrent des rejets non-autorisés, des enquêtes peuvent être menées et aboutir devant le Procureur de la République.

#### M. BILHERE - AMIC

Je formule à nouveau la demande d'aller vérifier les rejets directs sur le quai de Lesseps à Bayonne.

Je demande également la présentation du DICRIM des communes de la zone estuaire.

# M. LE MOING SURZUR – Sous-préfet de Bayonne

Le DICRIM est un document public, voté en conseil municipal. Vous pouvez vous rapprocher des communes pour en avoir connaissance.

#### M. BILHERE – AMIC

Dernier point, l'AMIC vous a saisi d'une demande concernant la participation à la CSS.



# M. LE MOING SURZUR - Sous-préfet de Bayonne

Effectivement, je vous avais indiqué qu'il n'était pas envisagé de modifier les équilibres entre les différents collèges. Nous avons constaté que dans le collège Associations, l'une d'entre elles est mentionnée en double sous deux appellations différentes. Nous allons donc demander une modification des arrêtés pour les CSS de CELSA France et ALKION TERMINAL BAYONNE.

### M. BILHERE - AMIC

Le dispositif FR-Alert est déployé au niveau national. Le SPPPI peut-il demander qu'un exercice soit réalisé sur la zone ?

# Mme DEQUEKER - Ville d'Anglet

Aujourd'hui même, un exercice est en cours sur la Ville d'Anglet.

# M. LE MOING SURZUR – Sous-préfet de Bayonne

FR-Alert est un système national basé sur la technologie SMS cell broadcast. Il permet de diffuser un message impératif dans tous les téléphones d'une zone de couverture donnée (même téléphone en veille). J'étais Sous-Directeur de la planification des crises de 2014 à 2016. Les coûts de financement constituaient un frein à la mise en œuvre. L'incendie de Lubrizol a relancé cet outil qui fonctionne même en cas de saturation des réseaux. Le déploiement et l'expérimentation sont en cours. Vous avez une excellente réflexion puisque le Port de Bayonne, en cas d'accident, pourrait avoir un impact sur la population. Il y aura un test localement dans les semaines qui viennent.

C'est une excellente idée de le tester dans le cadre d'un prochain exercice de sécurité sur le Port. On ne fera plus de gros exercice sans tester FR-Alert.

#### M. BOTELLA – AHQSB

La question sur la tourbe a été traitée. Je pose simplement la question à SOTRAMAB concernant un stockage actuel situé sur le quai européen.

# M. DRONEAU - SOTRAMAB

Il y a eu une possibilité de stockage que nous avons saisie. Les quais souffrent de disponibilité réduite pour le stockage. Sachant que sur cette petite portion du quai, nous avons d'autres activités.

# M. BOTELLA - AHQSB

Notre interrogation porte sur le terrain Salinas, sur lequel il y a opportunité de stocker la tourbe (plutôt qu'à Saint-Bernard où les habitants subissent les envols de tourbe). Nous souhaitons que dans la future concession, dont le renouvellement est proche, la protection de l'environnement et de la santé figure en condition dans les écrits et dans les actions.

# M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

La CCI souhaite se positionner sur l'avenir du Port de Bayonne. Pour les conditions, c'est plutôt du côté de la Région que ça va se passer. Je peux vous assurer que toute notre attention est portée sur l'environnement en lien avec les villes qui entourent le Port. J'entends que vous pensez que nos actions ne sont pas suffisantes et que nous devons nous améliorer encore mais soyez assurés que nous partageons cette volonté. On a besoin de lisibilité et de temps pour agir et aboutir aux résultats attendus. Il faut reconnaitre les efforts et les améliorations qui ont été réalisées.

# M. ARDIACO – ADALA

Nous demandons des précisions sur le 2ème incendie qui a eu lieu dans le fondoir d'ADISSEO.

### M. DUBERT – DREAL NA

Il y a eu une alerte sur un capteur SO2. L'astreinte ADISSEO a alerté les pompiers. Le départ de feu, dans le fondoir, a été éteint en 45mn. Les causes sont en cours d'analyse. Il est possible que cela provienne de la fleur de soufre qui reste en surface et en température.



Les capteurs SO2 ont été efficaces et ont permis d'éviter les dégâts matériels.

### M. CINGAL - SEPANSO 40

Sur le dossier des scories, Mme La Préfète évoquait l'absence de solvabilité de l'entreprise. Je rappelle que nous renouvelons sans cesse la demande de garanties financières. Elle terminait son courrier en indiquant de nous tourner vers le Procureur de la République. Je souhaiterais savoir si les responsables du Port ont adressé un courrier au Procureur de la République de manière à ce que des poursuites soient engagées contre le responsable de cette entreprise.

# M. MARTY - Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE

C'est un sujet qu'on suit de près. On a une réunion avec notre avocat lundi prochain. On a réussi à retrouver l'industriel qui a déposé ces scories et à avoir un contact avec lui. Le dossier est en cours et nous cherchons à évacuer ces scories au plus vite mais dans les conditions réglementaires. Si on n'y parvient pas, la phase contentieuse sera engagée.

#### M. CINGAL - SEPANSO 40

Je me permets de vous demander de nous informer et peut-être de mettre nos avocats en contact.

M. MARTY – Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE J'en informe notre avocat et je vous tiens au courant.

Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire de l'Adour Je vous remercie et je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.